



Hénouville

*Ce document est
important :
Vous devez le conserver
très soigneusement*

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs
« **D I C R I M** »

L'une des missions du Maire d'une commune soumise à un risque majeur, est d'informer les habitants sur les dangers auxquels ils sont soumis en indiquant pour chaque danger répertorié les attitudes et comportements à observer en cas d'alerte.

Tout d'abord, le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

- ✚ C'est la confrontation entre un événement potentiellement dangereux, à savoir « **l'aléa** » avec des « **enjeux** » humains, économiques ou environnementaux.
- ✚ Le risque majeur appelé également « catastrophe » se présente sous différentes formes :
 - Naturel : inondation, mouvement de terrain, tempête, etc...
 - Technologique : incendie, explosion, industriel, transport de matières dangereuses, etc ...

Des mesures de prévention sont arrêtées afin de réduire l'exposition des « enjeux » aux « aléas ».

Par exemple : les normes de construction tel que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et son zonage, la réglementation liée au transport des matières dangereuses (T.M.D.), la construction de bassins de rétention des eaux (bassins versants), etc ...

Toutefois, sans vouloir dramatiser, ces actions de prévention ne conduiront jamais au risque « Z É R O » qui n'existe pas !

C'est pourquoi, il est **nécessaire** de vous **informer** des risques potentiels auxquels notre commune d'Hénouville est exposée, c'est le but du **présent document** appelé « **D I C R I M** »...

c'est : ➔

**L'INFORMATION
PREVENTIVE**

Mais il est nécessaire aussi, d'organiser, de préparer et de planifier nos moyens communaux face à ces risques potentiels.

c'est l'objet : ➔

**DU PLAN
COMMUNAL DE
SAUVEGARDE**

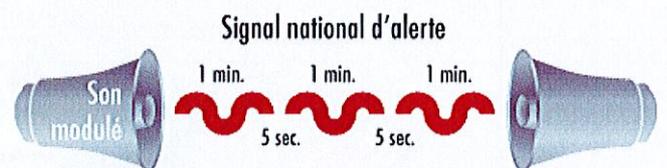
« P.C.S. » (document consultable en Mairie)

Qu'est-ce que l'alerte ?

C'est la diffusion d'un signal sonore émis par une sirène, destiné à informer la population d'une menace grave, de l'existence d'un accident majeur ou d'une catastrophe. Notamment lorsque les conséquences d'un accident industriel grave dépassent ou sont susceptibles de dépasser l'enceinte de l'établissement.

Ce **signal National d'Alerte** n'informe pas directement sur la nature du danger mais demande à chacun de respecter immédiatement les consignes de sécurité communiquées à la population (notamment via les médias...) et développées succinctement ci-après.

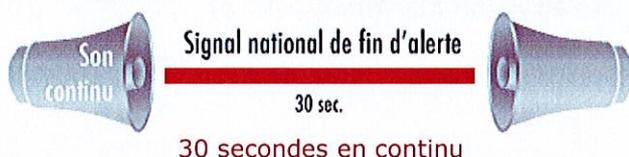
Au début de l'alerte



Il s'agit d'un son montant et descendant pendant 1 minute séparé d'un intervalle de 5 secondes (3 cycles)

À la fin de la crise

Signal sonore continu (30 secondes)



Ainsi, la population est alertée par :

- les sirènes à son modulé obligatoires pour les usines classées SEVESO seuils hauts ;
- tous les moyens dont disposent les collectivités ou les services de l'État.

En ce qui concerne Hénouville, le dispositif d'information à la population est développé ci-après.

Un test de fonctionnement des sirènes est réalisé chaque 1^{er} mercredi de chaque mois à midi (nous entendons ce jour-là, la première partie du signal national d'alerte)

L'alerte d'un événement particulier à Hénouville ?

Face à un risque majeur, nécessitant l'alerte à la population, celle-ci se fera par l'un des dispositifs suivants ou bien par tous ces moyens simultanément ou en différé ... par ordre de priorité :

1. Les médias (notamment la radio sur **France Bleu Normandie sur 100.1 FM**),
2. Sur le site Internet de la mairie et par l'application **Illiwap** gratuite, → → →
3. L'affichage sur les panneaux communaux et/ou « boîtage »,
4. Le passage d'un véhicule communal sonorisé (sirène et « porte-voix »),
5. Du « porte à porte » avec un message écrit du Maire, diffusé par les employés communaux, conseillers municipaux, et/ou des personnes volontaires.

Téléchargez l'application gratuite



Les risques auxquels est exposé Hénouville ?

	<p>Les inondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ débordement de la Seine, ➤ remontée de la nappe phréatique, ➤ stagnation des eaux pluviales : inondations de plaine...
	<p>Les cavités souterraines ; naturelles ou artificielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Karst (roche poreuse connue des spéléologues, se travaille facilement. Elle se rencontre principalement dans les régions calcaires), ➤ Carrières ... Marnières...
	<p>Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement...</p>
	<p>Le transport de matières dangereuses (TMD) : le risque majeur est la rupture du confinement des véhicules citernes, conteneurs citernes... Il peut s'agir de matières inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives...</p>

LE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES

SI VOUS ETES TENDIN D'UN ACCIDENT

- ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumée ...)
- éloigner les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri
- donner l'alerte aux services d'urgence en indiquant le commence et l'adresse exacte **18 ou 112**
- si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles.

PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER

MATIERE EXPLOSIVE
MATIERE RADIOACTIVE
EMISSION DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU
MATIERE OU GAZ COMBURANT
MATIERE OU GAZ TOXIQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE
GAS SOUS PRESSION
MATIERE CORROSIVE

Le risque nucléaire n'est pas à écarter :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Deux centrales nucléaires sont implantées en Seine-Maritime : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Penly ➤ Paluel
--	--

Dès que l'alerte est donnée, suivre ces principales consignes de sécurité, adaptées aux risques auxquels Hénouville est exposé

Dans tous les cas :

- ✚ Avoir toujours une petite réserve d'eau potable et de nourriture ;
- ✚ Détenir une radio fonctionnant avec des piles (avoir des piles en réserve) ;
- ✚ Rassemblez vos affaires personnelles indispensables dans un sac. N'oubliez pas vos médicaments, papiers (d'identité, carte de sécurité sociale), argent liquide, chèques, etc ...
- ✚ Avoir toujours ce document à « portée de main » ...

Face au risque inondation :



Abritez-vous, fermez portes, fenêtres, ventilations



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio

France bleu 100.1 FM
France Info 105.7 FM
France Inter 96.5 FM
NRJ 100.5 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les professeurs sont formés sur les consignes à suivre.



Libérez les lignes téléphoniques pour les secours

- ✚ Mettez si possible votre véhicule hors d'atteinte de l'eau.
- ✚ Placez les objets précieux et nécessaires dans les étages (bijoux, argent, papiers, carnets de santé, médicaments...).
- ✚ Amarrez les cuves (gaz, fuel, etc...).
- ✚ Ne laissez pas de denrées alimentaires dans les niveaux inférieurs.

Face au risque cavités souterraines :

Notamment en cas de craquements, fissures importantes, formation d'une cavité (même insignifiante) aux abords d'un immeuble... vous devez...



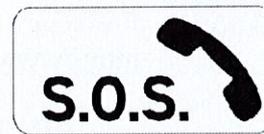
Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez l'habitation



Eloignez-vous de la zone instable



Appelez les secours (pompiers) Prévenez le Maire



Ne revenez jamais sur vos pas...

- ✚ Prenez avec vous vos objets précieux et nécessaires (bijoux, argent, papiers, carnets de santé, médicaments...)

Face au risque technologique et/ou transport de matières dangereuses (TMD) :



Abritez-vous, fermez portes, fenêtres, ventilations



Fermez toutes les ouvertures donnant sur l'extérieur



Ecoutez la radio

France bleu 100.1 FM
France Info 105.7 FM
France Inter 96.5 FM
NRJ 100.5 FM



Ne fumez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les professeurs sont formés sur les consignes à suivre



Libérez les lignes téléphoniques pour les secours

- ✚ Ayez à portée de main le matériel nécessaire au confinement des personnes (ruban adhésif, ciseaux...).
- ✚ Si vous êtes témoin d'un accident T.M.D. (Transport de matières Dangereuses) :
 - Appelez les secours (18 ou 112) en précisant, le lieu, la nature du moyen de transport.
 - Si possible, indiquez les chiffres inscrits sur la plaque orange (située à l'avant et à l'arrière du véhicule), ainsi que le nombre de victimes.

La vigilance météorologique

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels ; journaux, radios, TV et auprès de météo France....

<https://vigilance.meteofrance.fr/>



Les couleurs de la vigilance sont les suivantes :

-  Pas de vigilance particulière.
-  Situation normale pour la saison (exemple : neige en hiver, orages en été). Soyez toutefois attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.
-  Soyez **très vigilant** ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
-  Une vigilance **absolue** s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Comment s'informer ?

Comment mieux connaître les risques sur le territoire ? ... Comment s'informer sur les risques naturels et sur les risques technologiques ? ... Comment connaître le risque près de chez soi ? ... : consultez le site Internet **GÉORISQUE** : <https://www.georisques.gouv.fr/>

De même, l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN), permet à tous, professionnels et particuliers, d'accéder facilement aux données relatives aux risques naturels produites par les organismes œuvrant en France pour une meilleure connaissance de ces phénomènes et de leurs impacts.

La préfecture dispose d'un système téléphonique automatique, appelé GALA (Gestion d'Alerte Locale Automatisée). Ce dispositif permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

☎ : 02.35.32.02.07

Mairie d'Hénouville - <http://www.henouville.fr/>

☎ : 02.32.76.50.00

Préfecture de la Seine-Maritime SIRACED-PC (Protection Civile)
<http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr/>

Risques naturels :

☎ : 02.35.58.53.27

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime (DDTM 76) <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>

Risques technologiques :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie Rouen (DREAL)

☎ : 02.35.58.52.80 ... <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

Consignes de sécurité dans tous les cas

- 1° : Gardez votre calme
- 2° : Abritez-vous
- 3° : Écoutez la radio
- 4° : Respectez les consignes formulées par les autorités

Fréquences des radios conventionnées diffusant les consignes de sécurité

FRANCE BLEU Normandie Rouen : 100.1 FM - France Info : 105.7 FM - NRJ 100.5 FM
France INTER : 96.5 FM - Virgin 104.1 FM - Sentinelle 97.9 FM - RCF 88.1 FM

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est donc pas opposable aux tiers.